

MICHAEL SOMMER
PRESIDENT
PRÉSIDENT
PRÄSIDENT
PRESIDENTE

SHARAN BURROW
GENERAL SECRETARY
SECÉTAIRE GÉNÉRALE
GENERALSEKRETÄRIN
SECRETARIA GENERAL

Monsieur René Préval
Président de la République d'Haïti

HTUR/MCH

Le 21 octobre 2010

Assassinat du syndicaliste Louis Jean Filibert

Monsieur le Président,

Au nom de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), qui représente 168 millions de travailleurs et de travailleuses dans le monde entier, de par ses 311 affiliées dans 155 pays, et parmi elles la Confédération des Travailleurs Haïtiens (CTH), je vous adresse la présente pour protester vigoureusement contre l'assassinat de Louis Jean Filibert, Professeur de mathématique, membre de l'Union Nationale des Normaliens d'Haïti (UNNOH), membre de la Confédération des Travailleurs/euses des Secteurs Public et Privé (CTSP). En effet, une policière l'a assassiné d'un projectile à la tête ce 8 octobre lors de la manifestation organisée par une coalition d'organisations dont fait parti l'UNNOH et qui mène une campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour la scolarisation de tous les enfants haïtiens exclus de l'école.

Le vendredi 8 octobre, à l'initiative du Comité Exécutif de la Coalition des organisations engagées dans cette campagne, une manifestation a été organisée pour réclamer du Gouvernement haïtien la prise en compte d'un certain nombre de problèmes liés à la rentrée des classes 2010-2011, particulièrement ceux de milliers d'enseignants et de parents victimes durant la catastrophe du 12 janvier 2010.

Selon nos informations, la manifestation a démarré sans incident devant les locaux de l'Ecole Normale Supérieure (ENS). Une fois arrivée devant le Ministère de l'Éducation Nationale, la situation a dégénéré ; une policière immatriculée au numéro UD 0210, Francine Desruiseaux, a sciemment décidé de tirer sur la foule et Louis Jean Filibert a été atteint par un projectile à la tête. Il y a eu une partie du crâne brisée et le cerveau sérieusement endommagé. Après 14 heures d'hospitalisation, Louis Jean Filibert est décédé.

Après l'assassinat du professeur, des démarches ont été entreprises auprès des autorités administratives et judiciaires. Le 11 octobre, une plainte a été déposée au Parquet auprès du Tribunal de première instance de Port-au-Prince ainsi qu'une demande d'autorisation aux fins de réaliser l'autopsie du cadavre, autorisation qui a été donnée.

Le gouvernement Préval-Bellerive et le Directeur général de la police nationale d'Haïti, Monsieur Mario Andresol, sont en train d'envoyer de mauvais signaux dans le dossier de l'assassinat du camarade Jean Filibert en tentant de faire croire que l'assassin principal, Francine Desruiseaux, serait en cavale. L'UNNOH et la CTSP ont dénoncé cette attitude suspecte et elles ont exigé qu'ils aillent la chercher où ils l'ont caché.

La CSI se joint à son affiliée, la Confédération des Travailleurs Haïtiens (CTH), à l'UNNOH et à la CTSP pour demander au Gouvernement haïtien une investigation complète et immédiate pour trouver la personne coupable et la traduire en justice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées,

Secrétaire générale